

AG 2020 ASEN / 03.09.2020

L'assemblée se déroule à la salle Asenaline, mais à l'extérieur du bâtiment, à l'air libre, pour des raisons sanitaires liées au Covid19.

Présences : Pour le comité : Fabio Boffetti, Ali Chevallier, Vincent Haller, Régis Dubois, Cédric Choffat et Juliette Montandon, ainsi que 18 membres de l'association.

Excusé.e.s : Iannis Egger (gérant), Quentin Jeanneret, Pierre Villars, Isabelle Bihr, Nicolas Amstutz, Isabelle Choffat Casaburi, Jérôme Borboen, Didier Pantillon, Guido Camponovo, Vanessa Geronimi

I. Préambule de la séance

a) Remarques éventuelles sur le PV de l'AG de l'année précédente.

Pas de remarques.

b) Rapport d'activité du comité pour l'année 2019-2020.

Sarah Chevalier, présidente de l'ASEN jusqu'à la fin du mois de juin 2020, rend compte des défis qui ont été relevés au cours de cette année et demie (depuis l'AG du 21.03.2019).

- Mise en place du nouveau site Internet de l'ASEN, qui doit permettre d'informer, d'avoir une visibilité et aussi d'assurer la gestion en ligne des membres de l'association.
- Modification du cahier des charges des ouvriers, afin d'augmenter la quantité des blocs vissés. Un nouveau système a été mis en place, qui semble a priori fonctionner.
- Une journée de rangements a été organisée en mai 2019 et a permis de faire de l'avance dans les gros nettoyages (sous les tapis, etc.) ainsi que dans la gestion de petites tâches secondaires (objets trouvés, ...).
- Un des gros défis de cette année fut la mise à jour des assurances (RC, feu et dégâts d'eau, protection juridique) ainsi que la mise en conformité du fonctionnement bénévole/travail rémunéré pour les impôts, afin de permettre à la salle d'évoluer et de se pérenniser dans la légalité. Une fiduciaire a été mandatée afin d'ouvrir un chapitre pour

nous auprès du service des contributions. Nous attendons la réponse afin de savoir à combien s'élèveront les impôts pour notre association.

- Les statuts de l'association ont été modifiés, leur validation par l'assemblée présente est un des points de l'ordre du jour.
- Iannis a été engagé comme nouveau gérant de la salle.
- Sarah a démissionné fin juin de la présidence, poste repris par Ali, ad intérim, en attendant de nouvelles forces vives au comité.
- Tous les membres de l'association qui seraient intéressé.e.s à se joindre au comité pour, à terme, reprendre une des tâches, ou à s'investir dans des groupes de travail pour les différents projets à venir sont les bienvenu.e.s !

II. Ordre du jour

1. Le budget présenté par Vincent Haller (Budget en annexe)

Les dépenses de l'association concernent principalement trois domaines :

- Les salaires (avec une cotisation salariale à un taux de 9%).
- L'achat du matériel : prises, matelas.
- L'entretien de la salle (électricité, gaz, conciergerie).

Les recettes sont uniquement :

- Les cotisations des membres
- Les entrées à la salle payées dans la caisse

2. Les comptes présentés par Fabio Boffetti.

[Les comptes peuvent être consultés par les membres de l'association en formulant la demande auprès du caissier.]

- Défi montagne a remboursé la totalité de la somme qu'il devait à l'association.
- Les plus gros coûts (hors salaires) de cette année 2019-2020 sont liés au site Internet. Il a par exemple fallu payer deux licences en parallèle, afin de maintenir l'ancien site actif avant de permettre au nouveau de le devenir. L'ancien site visible a cessé son activité en novembre 2019, remplacé par le

nouveau, mais l'ancienne base de données doit continuer de fonctionner jusqu'à ce que tous les membres se soient inscrits sur la nouvelle. Et surtout l'entreprise (SiteWeb.ch) chargée de la programmation du site et de la base de données a connu de sérieux problèmes, ce qui a entraîné un énorme retard, des gros soucis de communication et un nombre d'heures supplémentaires considérable pour eux ainsi que pour Fabio.

- Un nouveau mode de paiement pour les entrées à la caisse sera mis en place d'ici la fin de l'année : TWINT. Cette nouveauté implique l'ouverture d'un nouveau compte pour toutes les entrées caisse et capitalisation en fin d'année.
- Vérification des comptes : Antoine Kühner (qui avait accepté cette tâche avant d'entrer au comité) et Christophe Mironneau
 - a. **Décision** : Les comptes sont approuvés.
 - b. **Décision** : Les vérificateurs de compte pour l'année 2020-2021 sont Christophe Mironneau et Arnaud Vallat.
- Détail des comptes pour l'année 2019 :
 - Solde au 01.01.19 : CHF 180'409.93
 - Recettes : 187'877.90
 - Dépenses : 141'242.31
 - Solde au boucllement : 31.12.19 : 227'054.52
 - Bénéfice : CHF 46'635.59
 - Fortune au 03.09.20 : CHF 241'663.34
- Grands remerciements à Fabio pour sa tenue irréprochable des comptes.

3. Rapport sur la gestion des membres, Fabio Boffetti et Antoine Kühner

Le poste de gestionnaire des membres, que Fabio et Antoine se sont partagés au cours de la période 2019-2020, a été repris par Iannis Egger dès le 1^{er} septembre de cette année.

L'association compte, en incluant les cotisations famille, 613 membres, dont 76 membres soutien. L'année 2019 a reçu plus d'inscriptions que l'année 2018. Rappelons cependant qu'en 2018 les inscriptions ont été bloquées de longs mois pour des raisons administratives.

Rappel pratique : lorsqu'un membre souhaite résilier sa cotisation, ce dernier doit l'annoncer et rendre la clé dans les dix jours. À ce jour, nonante clés ont été perdues ou n'ont pas été rendues.

- a. **Décision** : volonté de ne pas initier de poursuites à l'encontre des personnes qui ne rendent pas leurs clés. La caution de 50.- amortit la perte de cette dernière.

4. Rapport du gérant, Iannis Egger

Depuis le début de son mandat Iannis a entrepris différents travaux dans la salle d'escalade en plus de ses tâches habituelles : repeindre les murs, mise en place d'un espace d'entraînement avec l'aide de Régis, Adrien et Quentin, ainsi que le nettoyage et tri de la tonne d'objets et habits trouvés et stockés dans la salle. Parallèlement, Iannis s'est mis à l'ouverture de quelques blocs, et accueille régulièrement les groupes, comme des classes, qui viennent à la salle pour grimper.

Un changement dans la team nettoyage a eu lieu : Noëlie et Pauline ont souhaité arrêter.

- a. **Décision** : Denali et Eliott sont leurs remplaçants. Entrée en fonction début septembre.

Le gérant formule les deux recommandations suivantes :

- Instaurer le mode de péage TWINT pour les entrées à la caisse.
- Installer un système de ventilation – l'air de la salle devient particulièrement irrespirable en hiver.

5. Le contexte du Covid19 et ses conséquences pour la salle

En suivant au jour le jour les recommandations de l'OFSP et du Conseil Fédéral, la salle d'escalade a été fermée le 13 mars. Les ouvreurs et ouvreuses, ainsi que les nettoyeurs et nettoyeuses n'avaient pas à se

rendre à la salle, afin d'éviter tout risque de contamination et afin de limiter également des déplacements inutiles.

Cette période de fermeture s'est accompagnée, pour les membres, par un gel des cotisations de deux mois sur décision du comité.

Lorsque les directives fédérales se sont assouplies, l'accès à la salle a d'abord été ouvert de façon exclusive pour les ouvrier.euse.s ainsi que les nettoyeur.euse.s. Cette décision a été prise afin de permettre aux différentes personnes qui touchent une rémunération de l'ASEN de justifier leurs salaires, ce malgré la période de fermeture, et éviter ainsi des démarches contraignantes pour s'inscrire au RHT.

La salle a finalement été ré-ouverte pour ses membres début juin, de manière contrôlée. Les horaires d'ouverture ont été modifiés et réduits de 16 et 22h du lundi au vendredi, le nombre de grimpeur.euse.s limité à 30 personnes et des feuilles d'inscription ont été mises à disposition afin de permettre la traçabilité des membres fréquentant la salle. Les feuilles, une fois remplies, sont stockées pendant quinze jours, avant d'être détruites si aucun cas de Covid n'a été signalé.

La mise en place de ces règles ainsi que la présence répétée de Iannis pour contrôler leur mise en œuvre ont permis à la salle de ré-ouvrir de façon presque normale, dans un contexte marqué par le coronavirus, début juillet. Diverses mesures, dont le traçage, restent en place et sont bien suivies par les utilisateurs et utilisatrices. Toutefois, si les recommandations émises par l'OFSP venaient à se durcir, faudra-t-il envisager d'engager quelqu'un pour assurer la permanence durant les heures d'ouverture ?

6. Mise à jour des statuts

Les statuts de l'association ont été créés le 21 mai 2003, puis révisés en 2005. Depuis cette dernière révision, il y a eu des changements importants, d'où l'enjeu de modifier les statuts et de les valider par un vote de l'AG, pour confirmer leur acceptation. Les modifications apportées aux statuts ont été mis à disposition au préalable sur le site.

Remarques :

Christophe : une correction de *l'article 6*, qui parle de l'admission, semble avoir été oubliée. En effet, cet article préconise que l'admission des membres passe par une lettre écrite au comité, or elles se font maintenant par le biais du site Internet. Correction effectuée immédiatement.

Christophe : dans *l'article 13*, les statuts de l'ASEN précisent les membres du comité, il y a donc un caissier, un président, il est composé de 4 à 8 membres... Mais il n'est pas mentionné qu'il y ait un vice-président, qui est pourtant la fonction attribuée à Vincent.

Régis : légalement, nous pouvons avoir un vice-président sans que cela ne soit précisé dans les statuts. Le comité s'organise lui-même.

Christophe : *l'article 14* stipule que le comité peut valider des dépenses hors-budget qui peuvent atteindre une valeur de 30'000.-, alors que le bénéfice moyen de l'association par année est de 40'000.-. Est-ce que cette somme n'est pas trop élevée ?

Régis : parfois, de grosses dépenses peuvent être nécessaires dans de courts délais, comme dans le cas où il y aurait un problème sanitaire, de chauffage, ou encore lié à du matériel (bâches). Ce serait compliqué de convoquer une extra-AG afin de faire valider de telles dépenses, d'où l'intérêt d'un article qui délègue au comité la capacité d'engager de l'argent. Pour exemple, dans la suite de ce qui attend l'association, l'offre pour démonter la moulinette est de 10'000.-, ce qui implique qu'on se trouve très vite dans ce type de montants !

a. Décision : il ne faut pas modifier cet article.

Christophe : *l'article 16 alinéa 4* concerne le pouvoir de l'association d'octroyer des dons ou non à d'autres entreprises ou bénévoles qui se lancent dans leurs projets. ...

Patrick : l'ASEN est soutenue par différents partenaires, comme la ville par exemple. Est-ce justifié de redistribuer une partie de ce soutien à d'autres sans qu'ils ne le sachent ? Les subventions ou dons doivent être utilisés pour la sauvegarde de l'installation.

Nadia : Si on consulte les statuts de la Loterie romande (une de nos subventions lors des diverses constructions), le fait de ne pas utiliser l'argent comme il avait été convenu implique un remboursement de ce dernier.

Ali : L'argent de la Loterie romande a bien été utilisé pour les projets pour lesquels une demande avait été faite. Le fonctionnement et l'exploitation de la salle n'ont plus rien à voir avec la Loterie romande.

Nadia : Parallèlement, l'ASEN n'est pas une association auprès de laquelle on vient demander de l'aide financière. Cotiser à l'ASEN pour que l'argent parte ailleurs serait difficilement compréhensible pour les membres.

Sarah : il y a différentes façons pour l'ASEN de soutenir l'escalade dans la région. Plutôt que de faire de l'aide financière, il y a la possibilité de donner du matériel, comme des prises, des matelas par exemple.

Régis : par rapport à la question d'apporter une aide financière, il ne faut pas généraliser. Nous avons eu deux grosses demandes, l'une de C+ et l'autre du projet Corso à la Chaux-de-Fonds. Nous n'avons pas accédé à cette dernière.

Christophe : plus qu'une aide financière, il s'agit de former des partenariats avec des entités locales qui promeuvent également l'escalade. Ce serait dommage de se priver de cette possibilité !

Olivier : je fais confiance au comité, il faut se focaliser sur les défis internes. Il n'y a pas de nécessité de s'ouvrir sur des défis externes.

- a. **Décision** : Acceptons-nous les modifications des statuts telles que proposées par le comité (avec les quelques remarques sur la forme formulées par Christophe) ? Approbation des statuts à l'unanimité.

7. Renouvellement du comité

Durant l'année, le comité s'est largement vu renouvelé. Sarah, qui avait pris la présidence fin 2018, a donné sa démission fin juin. C'est Ali qui a repris ce poste. Antoine, engagé pour la gestion des membres, cède

sa place à Iannis. Vanessa, qui était la secrétaire de l'ASEN pendant plusieurs années, a cédé sa place à Juliette.

Iannis, jusqu'alors gérant, reprend en plus le poste de gestion des membres. La question se pose : y'a-t-il de quoi faire un poste à 100% ? Faut-il passer par une fiduciaire pour engager Iannis à un taux d'activité supérieur ?

Par ailleurs, les projets à venir pour refaire la salle, la suppression de la salle de moulinette, la création de nouveaux espaces jusqu'ici non-utilisés nécessiteront la participation des membres en petits groupes de travail, pour la recherche de fonds, la création de dossiers, les travaux pratiques.

8. ASEN'issement par Régis Dubois.

Comme déjà communiqué, la salle de moulinette est fermée. Quelles seraient les conditions pour la ré-ouvrir ? Pour répondre à cette question, une lettre a été écrite au BPA. Ce dernier nous a répondu qu'un espace grimpe avec corde était possible à côté d'un espace pour le bloc, pour autant qu'il puisse être séparé et surveillé. Or, dans notre fonctionnement autogéré de la salle, nous n'avons pas de surveillance. C'est la première raison qui pousse le comité à choisir de ne pas ré-ouvrir un espace moulinette à l'ASEN.

La deuxième raison concerne l'investissement que cela représente, en rapport avec la qualité du résultat. Ali et Isabelle ont demandé un devis à Jegrimpe.com et le prix de la structure, pour qu'elle réponde aux normes, sans compter les grosses œuvres s'élèverait à 75'000.-

Par ailleurs, il s'agit de toute manière de vider la fosse où il y avait les moulinettes. Acro'bât propose de le faire pour un devis à 10'000.-

Question sur l'utilisation de l'espace gagné entre la partie moulinette qui se sera libérée et la promesse du bailleur de pouvoir disposer de l'étage du haut (les combles) ? Dans tous les cas il ne sera pas possible de faire du bloc en haut. On pourra plutôt créer un vestiaire, un espace enfants et un espace d'entraînement par exemple.

- a. **Décision** : est-ce que l'ASEN renonce définitivement à recréer un espace moulinette ? Oui.
- b. **Décision** : acceptons-nous le devis d'Acrobat ? Oui.
- c. **Décision** : Lancer un projet pour agrandir le bas, commencer les calculs d'ingénieur afin de pouvoir lancer des soumissions et chercher des entreprises.
- d. **Décision** : Création de groupes de travail (préparation d'un dossier, demande de sponsoring, faire de la pub pour motiver les membres à s'engager). Florence se porte volontaire pour prendre une partie de cette charge.

9. L'ASEN, une communauté importante de grimpeur.euse.s

Un projet a été lancé afin d'intensifier les mesures de protection de la faune et flore dans la vallée naturelle du Doubs. L'une des mesures concerne l'escalade, avec l'idée d'en interdire la pratique dans la région concernée. Des importants sites de grimpe sont concernés, comme les Roches de Moron ou la Roche Péqui. Dans ce cadre, Cédric Choffat a été approché par le Club Alpin Suisse afin qu'il puisse représenter la communauté de grimpeurs de la région et la question se pose de le nommer délégué officiel de l'ASEN pour se prononcer sur ce sujet.

- a. **Décision** : Cédric est officiellement mandaté pour représenter les grimpeur et grimpeuses de l'ASEN dans les discussions entreprises sur la question de la protection de la vallée du Doubs. S'il devait falloir une deuxième personne, Christophe se propose volontiers. Pour Cédric, il s'agit de suivre la même ligne que celle défendue dans le topo : les restrictions concernant la grimpe doivent être justifiées et fondées. Une solution possible serait de s'inspirer du système jurassien.

10. Divers

La salle de l'ASEN dispose maintenant de deux places de parc jaunes sur le côté du bâtiment, à disposition de ceux qui travaillent à la salle.

Remarque : un membre de l'assemblée remet en question le bon fonctionnement de la team ouvrier, notamment sur la question de la quantité, car les blocs ne sont pas assez souvent renouvelés.

Un autre membre prend la parole pour dire qu'il trouve qu'il y a une bonne amélioration par rapport à l'AG du 21.03.2019.

La question se pose : est-ce que les ouvriers et les ouvrières remplissent bien le cahier des charges ? Est-ce qu'on donne le pouvoir au comité de pouvoir demander le départ d'un ou une ouvrière qui ne respecterait pas son mandat ?

Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer le travail qu'implique une ouverture de voie, comme le fait de dévisser, laver les prises, ce qui représenterait quand même une autre grosse partie du job.

a. Décision : c'est au comité que revient la décision de se séparer d'un ouvrier ou d'une ouvrière dans le cas où le cahier des charges ne serait pas respecté. Sur le long-terme, et peut-être à mettre à l'agenda de la prochaine AG, se pose la question d'engager un pro ponctuellement.

Clôture de l'AG dans la nuit, à 21h45.

Le 3 octobre 2020

PV Rédigé par Juliette Montandon,

Relu par Ali Chevallier

Annexe I : Budget de l'année 2020

Budget ASEN 2020

CHARGES		RECETTES	
CAT	Libellé	Montant	Remarques
3010	loyer	CHF 3'000.00	5000.- / an
3020	impôts	CHF 2'300.00	en attente notification
3030	concédés	CHF 11'000.00	(14 x 400) + (250 x 2) + 11 / salaires nets (6.375% cotés)
3035	accrédit	CHF 14'000.00	(1 x 500) + (1 x 400) + (1 x 400) x 12 / salaires nets (6.375%)
3040	ournurs	CHF 22'500.00	(5 x 400) x 12 / salaires nets (idem)
3045	grance salle	CHF 19'000.00	11 x 1750 / salaire net (idem)
3050	assurances	CHF 4'000.00	en attente nelle police (1400 → 31.12.19)
3055	charges salariales	CHF 19'000.00	(7150 / cotés 2019) + (420 / UAA) + (4650 cotés 2020)
	total	CHF 91'790.00	

CHARGES		RECETTES	
CAT	Libellé	Montant	Remarques
4150	intérêts bancaires et CCP	CHF -	si contest ET Noël (bénéfices rares)
4200	manifestations	CHF 500.00	
4400	cotisations soutien	CHF 1'200.00	si fibre, membres et inscriptions stable
4700	cautions cés	CHF 1'500.00	prob bop moins. Demandes clés nettement en baisse
4800	cotisations	CHF 130'000.00	si fibre, membres et inscriptions stable
4820	entrées obuze	CHF 30'000.00	cours y compris
4830	autres recettes	CHF 400.00	vente priées ??
	total	CHF 173'600.00	

Résultat 2020 CHF 25'510.00



immobilisation cautions cés : 17'500.-

→ à signaler pour déclaration 2020

→ nelle cat. à créer pour ex. 21

CHARGES		RECETTES	
CAT	Libellé	Montant	Remarques
3100	bâches / housse matériels	CHF 3'000.00	pour c'est venu plus ça coûte
3110	magnésie	CHF 3'000.00	selon montant ex. 2019
3140	oubs ouverture	CHF 600.00	selon montant ex. 2019
3180	achats priées	CHF 7'000.00	revis & la baluze
3200	nettoyages priées et murs	CHF 1'000.00	seul, produits et ex. réparation / pas de salaires
	total	CHF 16'600.00	

CHARGES		RECETTES	
CAT	Libellé	Montant	Remarques
3300	électricité + gaz	CHF 6'000.00	selon consommation 2019
3350	matériel concédierité	CHF 2'000.00	selon montant ex. 2019
3400	frais entretien salle et outillage	CHF 3'000.00	révision, réparation matos et installation(s)
3450	déchets	CHF 600.00	taxe ET revets + incinération
3500	chantiers(s) en cours	CHF 1'000.00	nelle gâche électrique porte EST
3520	réserve infra	CHF 3'000.00	en cas de pépin sur installation(s)
	total	CHF 19'600.00	

CHARGES		RECETTES	
CAT	Libellé	Montant	Remarques
3600	frais postaux	CHF 400.00	2 postcards + envoi PP (AG) + timbres (dernière année)
3650	frais bancaires et CCP	CHF 2'600.00	frais com + transactions + saloir cotés + babo psp
3700	retours des	CHF 3'000.00	selon montant ex. 2019
3800	frais informétique	CHF 3'000.00	(licence, hébergement, suivi...) x 2
3820	frais administratifs	CHF 3'500.00	envoies et fiduciaire
3900	imprimés pour salle et comité	CHF 2'000.00	envoies entrées (+ courriers / dernière année)
3940	rot diners	CHF 500.00	selon montant ex. 2019
3950	autres frais	CHF 600.00	selon montant ex. 2019
3990	frais assemblées	CHF 500.00	selon montant ex. 2019
	total	CHF 20'100.00	

CHARGES		RECETTES	
CAT	Libellé	Montant	Remarques
6000	Transfert fonds de Projet	CHF 20'408.00	80% du bénéfice
	total	CHF 20'408.00	

CHARGES		RECETTES	
CAT	Libellé	Montant	Remarques
	Total de charges	CHF 148'090.00	